

« GRANDIR ENTRE DEUX FAMILLES : LES ENJEUX DU PLACEMENT DURABLE EN FAMILLE D'ACCUEIL, EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES »

Appel à candidatures 2026 du Fonds Houtman pour une RECHERCHE EXPLORATOIRE

CONTEXTE

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'accueil familial et l'adoption sont deux dispositifs de protection des enfants devant, pour leur sécurité, être éloignés temporairement ou à long terme de leur milieu familial. En 2023, selon la Fédération des Services d'Accompagnement en Accueil Familial, près de 7.000 enfants étaient éloignés de leurs parents pour une durée plus ou moins longue et un peu plus de 4.000 d'entre eux se retrouvaient en famille d'accueil. Pour la même année, selon les statistiques de la Direction de l'Adoption de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 27 enfants nés en Belgique ont été adoptés.

En 2025, sur proposition du Conseil Scientifique de l'ONE, interpellé sur la situation des enfants placés en accueil familial, le Comité de Gestion du Fonds Houtman a rencontré divers services d'adoption et de placement familial. Ces services constatent que, du côté de l'adoption, de nombreuses familles sont candidates à adopter un enfant, alors qu'il y a peu d'enfants à adopter ; tandis que, du côté de l'aide à la jeunesse, de nombreux enfants attendent une famille d'accueil pendant de longs mois, voire plusieurs années, en raison d'un manque chronique de familles d'accueil.

Le placement en famille d'accueil est envisagé comme une mesure temporaire et réversible chaque année, devant donner toutes les chances à l'enfant de réintégrer sa famille d'origine, dès que possible dans de meilleures conditions. Il semblerait que ce soit le cas lors de certains placements, notamment en familles d'accueil d'urgence. En revanche, pour une partie importante des enfants placés en familles d'accueil, le retour dans leur famille d'origine ne se réalise pas.

Ces situations suscitent de nombreuses questions sur les plans psychologique, développemental, social, éthique, administratif et juridique autour des enjeux et vécus de ces enfants et de leurs familles (d'origine, d'accueil et d'adoption), ainsi que des professionnels qui les accompagnent.

Ces enjeux tournent principalement autour de la question des origines, du lien, de l'appartenance, du sentiment de sécurité, de la rupture, de la parentalité et de la coparentalité[1], tout en plaçant l'intérêt supérieur de l'enfant ainsi que ses droits au centre des réflexions.

Cette situation n'est pas spécifique à la FWB : d'autres pays/régions y réfléchissent. C'est notamment le cas du Canada, avec la notion d'adoption ouverte, ou de la Flandre, avec l'accueil à perspective, mais aussi la réflexion sur l'acceptation d'une double filiation. Assurer ces perspectives nécessite peut-être l'introduction, et à tout le moins la réflexion, de mesures juridiques adaptées pour permettre de telles articulations, afin d'assurer une continuité dans l'histoire de l'enfant tout en respectant ses besoins affectifs et d'identité.

ORIENTATION DE LA RECHERCHE

Le Fonds Houtman soutiendra la réalisation d'une recherche exploratoire en trois volets permettant de faire avancer les réflexions et connaissances en matière d'adoption et de placement en famille d'accueil dans les domaines du vécu psychologique, développemental, social, éthique, administratif et juridique des enfants et de leurs familles (d'origine, d'accueil et d'adoption), ainsi que des professionnels qui les accompagnent, et ce afin d'aboutir à des avis en la matière en plaçant l'intérêt supérieur de l'enfant, ainsi que ses droits, au centre des réflexions.

Volet 1 : Dans un premier temps, cette recherche exploratoire sous forme d'enquête, dans les champs d'études des sciences humaines et sociales, aura pour objectifs de réaliser :

- Un état des lieux de ce que les différents professionnels et services concernés ressentent en termes de vécus et d'enjeux.
- Une analyse détaillée du vécu des enfants, notamment à travers le vécu d'enfants devenus adultes et de familles (d'origine, d'accueil et d'adoption), ainsi qu'au travers du témoignage des professionnels.

  Tout cela au carrefour des registres psychologique, développemental, social, éthique, administratif et juridique.
- Une analyse des représentations des liens et relations de parenté et de parentalité chez toutes les parties prenantes tout au long du processus, constituera une partie importante de cette recherche.

Volet 2 : Le volet juridique se déroule en parallèle du volet 1 et s'appuie, au fur et à mesure de son avancement, sur les constats de terrain et les témoignages recueillis au fur et à mesure dans ce volet – et non uniquement sur les résultats finaux du volet 1.

Il sera mené par un(e) juriste justifiant d'une expérience probante en droit familial, en droit et éthique appliqués à l'enfance, et ayant déjà travaillé sur la notion d'intérêt supérieur de l'enfant.

Ce volet comportera deux temps articulés :

1) une revue de la littérature en droit comparé (la Belgique avec une attention pour la Flandre, mais aussi le Canada et le Québec, les pays anglo-saxons, la Scandinavie) recensant les pistes et solutions développées par d'autres pays ou régions sur ces questions – par exemple l'adoption ouverte au Canada/Québec, l'accueil à perspective en Flandre, ou la double filiation ;

2) sur base des constats du volet 1, une proposition argumentée d'implémentation accompagnée d'un plaidoyer promouvant cette proposition – en droit belge - d'une ou plusieurs pistes de solutions, en lien avec la réalité vécue par les familles et les notions de parentalité et de coparentalité. Cette réflexion sera menée en gardant constamment à l'esprit l'intérêt supérieur de l'enfant, ainsi que les conventions internationales supérieures applicables, en particulier la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Pour les volets 1 et 2 :

Les questions suivantes seront notamment traitées par l'ensemble de l'équipe de recherche : Comment envisager les liens et les relations de parenté et de parentalité aujourd'hui ? Comment les enfants vivent-ils le lien avec la famille d'accueil, la famille d'origine, la famille d'adoption ?

Enfin, cette recherche identifiera les freins, les difficultés ainsi que les bonnes pratiques et les expériences probantes réalisées en Belgique et ailleurs dans le but d'identifier des pistes visant à améliorer les trajectoires de vie des enfants et de leurs familles.

1 Dans l'accueil familial, la coparentalité désigne la coordination des rôles entre la famille d'origine et la famille d'accueil autour de l'enfant. Elle vise à préserver le lien de l'enfant avec sa famille d'origine, tout en assurant sa sécurité, sa stabilité et son développement au sein de la famille d'accueil (Järvinen et Luckow, 2020).

Volet 3 :

A l'issue de l'état des lieux, de la réflexion juridique et des résultats obtenus (deux premiers volets), le Fonds Houtman pourrait envisager un troisième volet sous la forme de tables rondes/groupes de travail regroupant un panel représentatif de professionnels (Accueil, Aide à la Jeunesse, Observatoire de l'Enfance, etc.), et éventuellement de personnes concernées (familles d'origine, d'accueil, d'adoption, enfants devenus adultes) en vue de rédiger des avis sur le modèle de ceux du Comité consultatif de Bioéthique de Belgique. La réflexion juridique et éthique pourrait alors se poursuivre en accompagnement de cet éventuel volet 3.

Le présent appel ne concerne que les volets 1 et 2.

FINALITÉS

Les livrables attendus pour les deux premiers volets de cette recherche sont un rapport de recherche, accompagné d'une synthèse comprenant :

- Une revue de la littérature nationale et internationale pertinente dans les domaines du placement en famille d'accueil et de l'adoption tant au point de vue psychologique, développemental, social, éthique, administratif et juridique des enfants et des jeunes mineurs.
- Une analyse détaillée du vécu des enfants (notamment à travers le vécu d'enfants devenus adultes et de familles (d'origine, d'accueil et d'adoption), ainsi qu'au travers du témoignage des professionnels. Tout cela au carrefour des registres psychologique, développemental, social, éthique, administratif et juridique.
- Une analyse des représentations des liens et des relations de parenté et de parentalité chez toutes les parties prenantes, tout au long du processus, constituera une partie importante de cette recherche.
- Une revue de littérature en droit comparé (la Belgique avec une attention pour la Flandre, le Canada et le Québec, les pays anglo-saxons, la Scandinavie) recensant les pistes et solutions développées par d'autres pays ou régions sur ces questions – par exemple l'adoption ouverte au Canada/Québec, l'accueil à perspective en Flandre, ou la double filiation ;
- Une proposition argumentée d'implémentation accompagnée d'un plaidoyer d'implémentation sur cette proposition - en droit belge - d'une ou plusieurs pistes de solutions, en lien avec la réalité vécue dans les familles et les notions de parentalité et de co-parentalité. Cette réflexion sera menée en gardant constamment à l'esprit l'intérêt supérieur de l'enfant, ainsi que les conventions internationales supérieures applicables, en particulier la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.
- Des perspectives et orientations en vue d'un éventuel volet 3.

RAPPEL : Tout au long de la recherche, il importera :

- De situer les analyses au carrefour de différents registres qui doivent être complémentaires (psychologique, développemental, social, éthique, administratif et juridique.
- De veiller à toujours garder l'intérêt supérieur de l'enfant comme repère.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

- Le projet/dossier devra inclure de façon détaillée la construction méthodologique qui sera appliquée et son adéquation avec les finalités.
- La qualité et la cohérence du projet en fonction des questions posées devront être démontrées.
- Le projet inclura un calendrier des étapes de déroulement de la recherche.
- Le projet de recherche devra être porté par une équipe basée en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Il devra reposer sur une équipe stable et compétente (idéalement multidisciplinaire), disposant d'une expérience probante dans la thématique abordée.
- La possibilité pour une même équipe (ou une coordination d'équipes) de prendre en compte les deux premiers volets de cette recherche sera privilégiée.
- Le chercheur ou la chercheuse principal(e) du volet 1 devra être titulaire d'un master en sciences humaines et/ou sociales dans la thématique abordée, ainsi que d'une expérience probante dans la recherche et dans la thématique abordée.
- La personne en charge de la réflexion juridique devra justifier d'une expérience probante en droit familial, en droit et éthique appliqués à l'enfance, et devra avoir travaillé sur la notion d'intérêt supérieur de l'enfant.
- L'équipe devra bénéficier de l'encadrement d'un chercheur titulaire d'un doctorat.
- L'équipe devra s'assurer d'avoir obtenu au préalable l'accord du comité d'éthique de son institution sur la recherche.
- Le projet retenu s'engagera à participer à un suivi par le Comité d'Accompagnement du Fonds Houtman,

notamment aux étapes-clés de la recherche et pour les questions abordées par celle-ci, ainsi que pour d'éventuelles réflexions sur la méthodologie adoptée.

- Le projet garantira le respect des règles éthiques et des droits des participants (procédure de consentement, possibilité de relecture des textes de leurs interventions, confidentialité).

SUBSIDIATION

- Un montant de 100.000 euros est consacré aux 2 premiers volets de la recherche en 2027, avec un ajout éventuel de 50.000 euros pour le troisième volet, s'il y a lieu de continuer la recherche ultérieurement en mettant en œuvre ce troisième volet.
- A noter : la recherche devrait s'étendre idéalement sur une période d'une année en ce qui concerne les 2 premiers volets, comprenant les étapes préalables de préparation du travail, le déroulement de la recherche et la rédaction du rapport final.

CALENDRIER

Le dossier de candidature (qui peut être obtenu sur simple demande au Fonds via **info@fondshoutman.be**) doit être renvoyé au plus tard **le vendredi 19 février 2027**.

À noter : vous recevrez un accusé de réception dans la semaine qui suit le dépôt du dossier. Si vous ne recevez rien, veuillez nous contacter sans tarder.

- Transmission des dossiers UNIQUEMENT PAR COURRIEL et sous la forme d'un PDF UNIQUE via **info@fondshoutman.be**.
- La sélection finale devrait être opérée et la décision communiquée dans le courant du mois de mai 2027.
- Une convention sera alors signée avec le Fonds, pour un démarrage de la recherche dans l'idéal avant fin juin 2027. Un accompagnement régulier de la recherche sera mis en place par le Fonds à ce moment également.
- A l'issue de la recherche, un rapport final devra être transmis au Fonds. Ce rapport permettra au Fonds d'évaluer si les finalités ont pu être atteintes.

Adresse courriel et coordonnées pour l'envoi du dossier de candidature (PDF unique) pour le 19 février 2027 ou pour tout autre renseignement :

info@fondshoutman.be
02 543 11 71